



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 13 juillet 2021
18 heures 30



AS/SP

N° 002730

Ressources humaines
- Besoins d'agents
contractuels pour
2021

Affiché le :

Le mardi 13 juillet 2021 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 7 juillet 2021, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseiller municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Julie BOVAS (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal)

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS :

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 33

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Madame le Maire expose que le recrutement d'agents non titulaires de droit public est autorisé pour faire face temporairement à des besoins liés :

- Au remplacement de fonctionnaires titulaires ou stagiaires ou d'agents non titulaires momentanément empêchés
- À un accroissement temporaire d'activités
- À un accroissement saisonnier d'activités
- À une vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 3, 3-1 et 3-2.

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi de 1984 précitée, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

Vu, la délibération n° 2629 du 8 décembre 2020 portant approbation de la création d'emplois saisonniers ou pour besoins occasionnels au titre de l'exercice 2021.

LE CONSEIL
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

084-218400054-20210727-2730-DE
Date de télétransmission : 27/07/2021
Date de réception préfecture : 27/07/2021

Approuve, la création des emplois saisonniers ou pour besoins occasionnels aux grades et indices suivants :

- Adjoint administratif principal 2^{ème} classe (filière administrative-Catégorie C), Échelon 6, Indice brut 387/Indice majoré 354

Dit, que les agents contractuels devront avoir le diplôme correspondant aux grades précités et/ou au poste occupé.

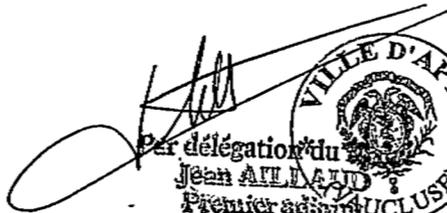
Décide, que la présente délibération prendra effet le 1^{er} juillet 2021.

Autorise, Madame le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer les contrats de recrutement.

Dit, que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires seront inscrits au budget – Section de fonctionnement – Chapitre 012.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI


Per délégalion du
Jean AILLAUD
Premier adjoint


Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20210727-2730-DE
Date de télétransmission : 27/07/2021
Date de réception préfecture : 27/07/2021